

21.09.2023 - 08:15 Uhr

Comptage du TCS : un usager sur deux roule sans casque



Vernier/Ostermundigen (ots) -

Les Sections du TCS ont effectué un comptage pour dénombrer le nombre d'usagers de deux-roues portant un casque sur la route. Sur les 3123 engins observés, 51% portaient un casque. Concernant les trottinettes électriques, seuls 14% des usagers étaient munis d'un casque. Le TCS recommande de toujours porter un casque, quel que soit le deux-roues utilisé.

Les deux-roues continuent de croître en popularité. En Suisse, leur nombre augmente chaque année et cette tendance ne semble pas fléchir. Leurs usagers sont particulièrement vulnérables en cas d'accident et il est donc très important pour eux de se protéger en cas de chute. Malgré cela, ils sont nombreux à circuler sans casque. Afin de savoir combien de deux-roues circulent sans casque, 18 Sections du TCS ont effectué 44 comptages au printemps 2023 à travers toute la Suisse, à diverses heures de la journée et en divers endroits. Ainsi, 3123 vélos, e-bikes (limités à 25 ou 45 km/h), e-scooters* avec pédales (limités à 25 km/h) ou sans (20 km/h) et trottinettes électriques ont été observés.

Port du casque et trottinette ne vont pas de pair

Parmi les deux-roues observés, le TCS a relevé que 46% des cyclistes au guidon des 2013 vélos portaient un casque, soit près d'une personne sur deux. Les conducteurs des 749 e-bikes limités à 25 km/h examinés portaient également majoritairement le casque, à hauteur de 68%. Même constat au niveau des scooters électriques, où 61% des utilisateurs étaient équipés d'un casque. Pour ces trois catégories, le port du casque est recommandé mais sans obligation. Les utilisateurs de trottinette électrique, pour lesquelles le casque est aussi optionnel, révèlent une tendance inverse à celle des vélos, e-bikes lents et scooters électriques. En effet, parmi les e-trottinettes observées par le TCS, seuls 14% des utilisateurs portaient un casque. Enfin, les utilisateurs d'e-bikes rapides limités à 45 km/h doivent obligatoirement porter un casque, mais 8% de ces deux-roues observés par le TCS ne respectaient pas la règle.

Les alémaniques trop souvent sans casque

Au niveau régional, on constate une meilleure proportion du port du casque au Tessin pour les vélos avec 72%, contre 52% en Suisse romande et seulement 43% en Suisse alémanique. Les Suisses allemands sont également ceux qui respectent le moins l'obligation de porter le casque pourtant obligatoire sur un e-bike rapide, à hauteur de 12%. Tous les usagers de vélo électriques observés en Suisse romande et au Tessin portaient quant à eux un casque. La tendance s'inverse en ce qui concerne les trottinettes électriques, où 25% des utilisateurs alémaniques portaient un casque, contre 7% en Suisse romande et aucun au Tessin. Au total, pour tous les modes et indépendamment de son obligation, seuls 50% des alémaniques portent un casque, contre 53% des Romands et 64% des Tessinois.

* Deux-roues motorisé électrique, avec pédales (25 km/h) ou sans (20 km/h), comportant généralement une assise (selle ou siège).

A propos du comptage

18 Sections du TCS ont effectué 44 comptages, entre le 01.04.2023 et le 26.05.2023. Ces comptages ne sont pas représentatifs car il s'agit d'observations basées sur des périodes horaires et des sites disparates entre eux. Seuls des résultats par région linguistique sont donc mentionnés. Le niveau de précision (périodes horaires identiques, sites similaires, catégorisations des véhicules uniforme, etc.) ne permet pas de considérer cet exercice comme une enquête représentative, car il s'agit d'une observation empirique.

Conseils du TCS pour les deux-roues

Le TCS rappelle les bons réflexes suivants pour améliorer la sécurité et réduire le risque d'accident :

- Utiliser correctement un casque de vélo répondant à la norme EN 1078 - vérifier l'étiquette lors de l'achat du casque
- Opter pour le casque le mieux adapté à la forme de la tête. Privilégier la forme sur le design et essayer différents types de casque. On ne doit ressentir aucune pression à aucun endroit. Le casque doit tenir bien en place et ne pas tomber quand on secoue la tête, même s'il n'est pas attaché.
- Acheter toujours des casques neufs (la qualité des matériaux se dégrade au fil du temps).
- Bien porter le casque : la distance entre le rebord du casque et la racine du nez doit être aussi large que deux doigts. Les sangles latérales doivent entourer l'oreille " en triangle " et se rejoindre sous l'oreille.
- Une fois fermée, la sangle doit être au contact de la peau, de manière à pouvoir tout juste passer un doigt entre la sangle et le dessous du menton (réglage à vérifier régulièrement).
- Remplacer un casque ancien ou endommagé : si votre casque a subi un coup violent ou des dégâts, même mineurs, il doit être remplacé. Même non endommagé, votre casque doit être remplacé par un modèle neuf après environ cinq ans.

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS

Tél. 058 827 27 16 | 076 553 82 39 | laurent.pignot@tcs.ch

www.presetcs.ch | www.flickr.com

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100911545> abgerufen werden.